

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
Telus Plaza North/Plaza Telus Nord
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Telus Plaza North/Plaza Telus Nord
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Title - Sujet Forrest Park Thermal Upgrades	
Solicitation No. - N° de l'invitation E0209-140717/A	Date 2013-08-02
Client Reference No. - N° de référence du client PWGSC	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PWU-201-9903
File No. - N° de dossier PWU-3-36120 (201)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-08-22	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ho (RPC), Hector	Buyer Id - Id de l'acheteur pwu201
Telephone No. - N° de téléphone (780) 497-3543 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA Property Facilities Mgmt STE 1650 635-8TH AVE S.W. CALGARY Alberta T2P3M3 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

INVITATION À SOUMISSIONNER

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Code de conduite et attestations, documentation connexe
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Optionnelle des lieux
IP05	Révision des soumissions
IP06	Résultats de l'appel d'offres
IP07	Fonds insuffisants
IP08	Période de validité des soumissions
IP09	Documents de construction
IP10	Programme de cat et de sécurité
IP11	Accord des Tlicho
IP12	Sites Web

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2710T (2013-06-27)

R2710T est inclus par renvoi et est disponible au site Web suivant
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Code de conduite et attestations - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise - approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indu

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	La Sécurité et la Santé lieu de travail
CS02	- Dommages-intérêts

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0209-140717/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwu201

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC

File No. - N° du dossier

PWU-3-36120

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

APPENDICE 1- LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 CODE DE CONDUITE ET ATTESTATIONS - DOCUMENTATION CONNEXE

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions générales aux soumissionnaires R2710T (2013-06-27). La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

1.
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - c. Instructions générales aux soumissionnaires R2710T(2013-06-27)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les « Instructions générales aux soumissionnaires » sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires », toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le

nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux le 9 Août 2013 à 1 h Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à Le site de Forest Park, situé dans la Cour dégingandé hors Forrest Drive, Yellowknife, TN-O.

IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le(780) 497-3510

IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en téléphonant au numéro de téléphone (780)497-3543

IP07 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,

- a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b. annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T des Instructions générales aux soumissionnaires.

IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de trois (3), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP10 PROGRAMME DE CAT ET DE SÉCURITÉ

- 1.1 Avant l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu remettra à l'autorité contractante les documents suivants :
 - 1.1.1 un «Claim Cost Summary *Territoires du Nord-Ouest et Nunavut*» de la Commission des accidents du travail, ou la documentation équivalente d'une autre juridiction;
 - 1.1.2 une lettre d'attestation de la commission sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs, qui indique les directeurs, les supérieurs, les propriétaires et les partenaires qui seront sur le site ou qui prévoient l'être, et qui seront indemnisés, ou la documentation équivalente d'une autre juridiction; et;
 - 1.1.3 un certificat de reconnaissance ou un plan de sécurité enregistré, accepté par l'autorité compétente. Un programme de santé et de sécurité, exigé par la loi sur la santé et la sécurité au travail de la province ou du territoire en question, serait accepté en remplacement du certificat de reconnaissance ou du plan de sécurité enregistré. Si aucun n'est requis par la loi, remplir et retourner plutôt le formulaire de déclaration ci annexé.
- 1.2 Le soumissionnaire retenu remettra tous les documents précités à l'autorité contractante au plus tard à la date précisée (habituellement trois à cinq jours après l'avis) par l'autorité contractante. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non conforme.

Exemption de l'application de programmes de sécurité génériques (*le Territoires du Nord-Ouest / Nunavut seulement*) - Les entrepreneurs ayant dix (10) employés ou moins n'ont pas besoin de programme écrit. Cependant, la preuve de l'existence d'un système de gestion de la santé et de la sécurité demeure une exigence.

IP 11 ACCORD DES TLICHO (2003)

Les exigences des revendications territoriales et l'autonomie du peuple tlicho, l'accord gouvernemental

[Http://mvlwb.com/files/2011/07/Tlicho-Agreement.pdf](http://mvlwb.com/files/2011/07/Tlicho-Agreement.pdf) sera applicable à l'achat proposé. Les soumissionnaires sont donc invités à optimiser l'emploi des Autochtones, sous-traitance et des

possibilités de formation sur le tas, et associer les collectivités locales, régionales et autochtones citoyens et les entreprises, dans la réalisation des travaux en vertu de ce projet. Les avantages qui s'appliquent à ce marché sont exprimés dans le chapitre 26, des revendications territoriales et l'autonomie du peuple tlicho, l'accord gouvernemental.

En conformité avec les exigences du chapitre 26 - les mesures économiques, des revendications territoriales et l'autonomie du peuple tlicho, l'accord gouvernemental, les conditions suivantes s'appliquent à la passation de tout contrat résultant de cette demande:

Sélection de l'entrepreneur

Tout contrat résultant de cette sollicitation sera attribué au soumissionnaire sensibles dont le total des prix de l'offre évaluée la plus basse. Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les conditions obligatoires, conditions et spécifications de ce document de sollicitation. Le prix total de l'offre évaluée sera utilisé à des fins d'évaluation uniquement et sera calculée en réduisant le prix total de l'offre réelle d'un pourcentage égal au nombre total de points attribués par l'évaluation de l'offre, conformément à l'Accord des Tlicho.

Critères de soumission des Tlicho

Pour la partie des travaux spécifiquement mis en oeuvre dans le Nîîtâèè Mowhi Gogha De (TN-O.) zone telle que définie dans les revendications du peuple tlicho des terres et d'autonomie gouvernementale, les soumissions seront évaluées et est attribuée une gamme de points conformément à la mesure dans laquelle le soumissionnaire méthode proposée pour la réalisation des travaux répond aux objectifs des critères suivants.

Dans cette exigence «Tlicho Représentations" permettra à un maximum de 10% rajustement à la baisse le prix d'un promoteur, à des fins d'évaluation seulement, en conformité avec les critères suivants candidature. Celle-ci prévoit des avantages socio-économiques dans la région.

CRITÈRES BID	BOUSSILLER_QUELS SONT LES POINTS
(A) La présence de sièges sociaux, bureaux administratifs ou d'autres installations dans Mowhi Gogha Dè Nîîtâèè (TN-O.).	<u>2 Points</u>
(B) L'emploi de la Première nation Tlicho du travail, l'engagement des services Première nation Tlicho professionnelle, ou l'utilisation de fournisseurs Tlicho Tlicho qui peut agir comme sous-traitants dans l'assistance à la réalisation du contrat.	<u>5 Points</u>
(C) la prise d'engagements, en vertu du contrat, à l'égard d'emploi-formation ou le perfectionnement des compétences pour les citoyens tlicho.	<u>3 Points</u>
BOUSSILLER_QUELS SONT LES POINTS	<u>10 Points</u>

Aux fins d'interprétation:

«Fournisseur tlicho» désigne une entité qui satisfait aux conditions légales pour exercer des activités commerciales dans les Territoires du Nord-Ouest et qui est une société à responsabilité limitée qui peuvent démontrer que plus de 50% des actions votantes de la société bénéficiaire sont détenus et

contrôlés par les citoyens tlichos, ou est une coopérative contrôlée par des citoyens tlichos ou les citoyens tlichos est une «entreprise individuelle ou société.

"Tlichos citoyen" et «Première nation des Tlichos» sont définies dans le chapitre 1 (interprétation) des revendications territoriales et l'autonomie du peuple tlichos, l'accord gouvernemental.

"Livraisons" signifie "les biens livrés et prestations de services effectuées dans".

Évaluation - Exigences de la soumission

Pour que des points soient attribués à une soumission à l'égard de déclarations faites relativement à n'importe quel critère (appelés collectivement ci après " Déclarations relatives aux Tlichos ") une preuve de conformité aux critères, adéquatement documentée, doit accompagner la soumission.

Le ministre se réserve le droit de vérifier tout renseignement fourni dans les " Déclarations relatives aux Tlichos " et les déclarations fausses peuvent faire en sorte que la soumission sera déclarée non recevable.

Traitement des déclarations et garanties

Le soumissionnaire reconnaît que :

- a) le ministre se fonde sur les " Déclarations relatives aux Tlichos " pour évaluer les soumissions;
- b) les " Déclarations relatives aux Tlichos " deviendront des engagements en vertu de tout contrat découlant de la présente demande de soumission.

Avis sur la Politique des marchés 2006 4

26.3 emploi et des contrats gouvernementaux

26.3.1 Lorsque le gouvernement mène des activités de public en tout ou en partie dans Mowhi Gogha Nīṭāṭē DE (TNO) qui donnent lieu à l'emploi ou d'autres possibilités économiques et le gouvernement choisit de conclure des contrats à l'égard de ces activités,

(A) le gouvernement du Canada se conforme aux procédures de passation de marchés et des approches visant à maximiser locale, régionale et l'emploi des Autochtones et des occasions d'affaires, y compris la fourniture d'opportunités pour les entrepreneurs potentiels de se familiariser avec les systèmes d'appel d'offres, et

(B) le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest doit suivre ses politiques sur les marchés préférentiels, des procédures et des approches visant à maximiser l'emploi local, régional et du Nord et des occasions d'affaires.

IP12 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0209-140717/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwu201

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC

File No. - N° du dossier

PWU-3-36120

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

[Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL](http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL)

Contrats Canada (Achats et ventes) <https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue>

Sanctions économiques canadiennes [Http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra](http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra)

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf)

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf)

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf)

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf)

Certificat d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357)

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/357.pdf](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/357.pdf)

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)_

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction

[Http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml)

TPSGC, Services de sécurité industrielle

[Http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html)

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

[Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html)

TPSGC, Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/229.pdf>

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

1. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS):

CS01 La Sécurité et la Santé lieu de travail

La Sécurité et la Santé lieu de travail

1. EMPLOYEUR/ENTREPRENEUR PRINCIPAL

1.1 Dans le cadre des règlements et de la loi sur la sûreté et la réglementation Territoires du Nord-Ouest et Nunavut, et pour la durée des travaux du contrat, l'entrepreneur doit :

1.1.1 agir en tant qu'employeur, lorsqu'il n'y a qu'un seul employeur sur le lieu du travail, en accord avec l'autorité compétente;

1.1.2 d'assumer le rôle d'entrepreneur principal où il y deux employeurs ou plus qui s'occupent du travail, en même temps et au même endroit, en conformité avec ce que veut l'autorité compétente;

1.1.3 s'il y a deux entrepreneurs ou plus qui travaillent simultanément et au même lieu de travail, sans limiter les conditions générales, de la commande du Canada* :

1.1.3.1 d'assumer, en tant qu'entrepreneur principal, la responsabilité des autres entrepreneurs du Canada;

1.1.3.2 d'accepter un autre entrepreneur du Canada comme entrepreneur principal et de se soumettre au plan de santé et de sécurité propre au site de cet entrepreneur.

Définition : après l'attribution du contrat, l'entrepreneur obéit à des ordres de modification

2. SOUMISSION

2.1 L'entrepreneur doit fournir au Canada:

2.1.1 avant la réunion précédant le commencement des travaux, une télécopie et une copie d'un avis de projet dûment rempli de TPSGC (formulaire PWGSC - TPSGC 458) (le formulaire sera fourni à l'entrepreneur proposé avant l'attribution); comme envoyé à l'Autorité A Juridiction (AHJ) ; et

2.1.2 avant le commencement des travaux et sans limiter les dispositions des Conditions générales :

2.1.2.1 des copies de tous les autres permis, avis et documents connexes exigés par la portée des travaux/devis et/ou l'AC; et

2.1.2.2 un site Santé et Sécurité spécifiques planifient comme demandé.

NOTE : Il ne faut pas afficher de formulaires qui comportent des renseignements personnels portant sur des tiers, comme les noms des employés de l'entrepreneur ou autre information connexe.

3. COORDONNÉES DES RESPONSABLES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les personnes citées ci-dessous sont les responsables de la main-d'œuvre de chaque province ou territoire. Elles ne sont pas des représentantes de la Commission des accidents du travail.

Veuillez ne pas communiquer avec les personnes ci-dessous pour des questions concernant la Commission des accidents du travail. Il faut adresser ce genre de demande à la Commission des

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0209-140717/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwu201

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC

File No. - N° du dossier

PWU-3-36120

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

accidents du travail, et lorsque cette dernière est composée de deux entités (main-d'œuvre et indemnisation), il faut s'adresser au responsable de l'indemnisation ou des services de l'employeur.

NORTHWEST TERRITORIES

Commission de la sécurité au travail et de
l'indemnisation des travailleurs
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut
Services de prévention
C.P. 8888
Yellowknife, NT, X1A 2R3
Attention : Chef de la direction de la sécurité
industrielle

Téléphone : (867) 669-4418

Télécopieur : (867) 873-0262

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0209-140717/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwu201

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC

File No. - N° du dossier

PWU-3-36120

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DÉCLARATION

DATE : _____

NOM DE L'ENTREPRISE : _____

ADRESSE : _____

Cette entreprise est dispensée de l'exigence des règlements et de la Loi sur la sécurité des Territoires du Nord-Ouest / Nunavut d'avoir une politique et un programme de santé et sécurité formels, étant donné que l'entreprise ne compte pas, à l'heure actuelle, plus de dix (10) employés à temps plein, y compris ceux requis pour tous les projets en cours de tous les clients.

Nombre actuel d'employés à temps plein : _____

TITRE DE L'AGENT DE LA SOCIÉTÉ

SIGNATURE

CS02 DOMMAGES-INTÉRÊTS

1. L'entrepreneur reconnaît que:

1.1 La demande de soumissions et de contrat cet automne dans le cadre de revendications territoriales des Tlicho et l'autonomie gouvernementale accord (l'«Accord des Tlicho»), et

1.2 Conformément aux articles 26.1.1, 26.1.2, 26.3.1 (a) et 26.4.1 de l'Accord des Tlicho, les critères de soumission inclus dans la demande de soumissions, et ce contrat comprenait une demande d'engagements à réaliser les travaux dans d'une manière qui répond aux objectifs des critères suivants:

1.2.1 La présence de sièges sociaux, bureaux administratifs ou d'autres installations dans Mowhi Gogha Dè Nīitāèè (TN-O.);

1.2.2 l'emploi de la Première nation Tlicho du travail, l'engagement des services Première nation Tlicho professionnelle, ou l'utilisation de fournisseurs Tlicho qui peut agir comme sous-traitants dans l'assistance à l'exécution du contrat;

1.2.3 la prise d'engagements, en vertu du contrat, à l'égard d'emploi-formation ou le perfectionnement des compétences pour les citoyens tlicho.

2. L'entrepreneur reconnaît et confirme qu'il a pris les engagements suivants dans sa soumission pour ce contrat (collectivement, les «Tlicho représentations»), comme prévu au paragraphe 1 ci-dessus (à remplir au moment de l'attribution du contrat):

ENGAGEMENT	ATTRIBUÉES POINT
2.1	
2.2	
2.3	

3. L'entrepreneur reconnaît que le «Représentations tlicho»:

3.1 sont engagements en vertu du présent contrat;

3.2 que chaque «peuple tlicho représentation» représente un pourcentage de la valeur totale du contrat initial égal au nombre de points attribués à l'engagement / la représentation à la fois de l'évaluation et a indiqué au paragraphe 2. ci-dessus dans les points "accordés" colonne.

4. Sans préjudice de tout autre droit légal ou équitable Sa Majesté peut-être, si, à tout moment pendant le contrat, le Contractant ne respectait pas l'une ou toutes les représentations «Tlicho», Sa Majesté aura le droit à la compensation, de tout contrat sommes dues à l'entrepreneur, la somme applicable ou les sommes identifiées par chaque représentation «Tlicho» au paragraphe 3.2.

5. L'entrepreneur reconnaît en outre que:

5.1 L'sommes au point 3.2 sont un véritable pré-estimation des dommages est arrivé à travers la négociation avec Sa Majesté. Ces négociations ont considéré les coûts financiers, administratifs et autres, y compris les coûts indirects, d'une telle violation, et

5.2 L'entrepreneur reconnaît qu'il a eu des conseils juridiques dans toute la mesure jugée nécessaire par lui-même. En outre l'entrepreneur reconnaît qu'il n'a pas agi sous la contrainte

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:

- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
- c. Dessins et devis;
- d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales	R2810D	(2013-04-25);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2012-07-16);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2010-01-11);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2010-01-11);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2013-04-25);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2012-07-16);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2012-07-16);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);

Conditions supplémentaires;

Conditions d'assurance	R2910D	(2008-12-12);
Justes salaires et heures de travail - Conditions de travail	R2940D	(2012-07-16);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2007-05-25);

Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction
- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.

2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

3. Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site Web: http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml.

4. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0209-140717/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwu201

Client Ref. No. - N° de réf. du client

PWGSC

File No. - N° du dossier

PWU-3-36120

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Project Title: Forrest Park Thermal Upgrades, Yellowknife, NT

Project Location: Forrest Park Crown Housing Complex

Ptarmigan Road

Yellowknife, NT

Project Number: R.015993.346

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de la soumission de

_____ \$ excluant les taxes applicables .
(exprimé en chiffres)

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les douze(12) semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales aux soumissionnaires.

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

E0209-140717/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwu201

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PWGSC

PWU-3-36120

APPENDICE 2 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE

***AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES
INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS***